



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2024

Délibération n° 009/2024

Objet : Approbation du compte administratif 2023

Annexe : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 21 représentant 21 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 11 représentant 11 voix

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du quinze mars, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Michel GROS.

Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

A DECANIS – O HOFFMANN – M GROS – J PAUL – F PERO – JL BONNET – G FERRANTE – JL LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT –N BREMOND – L MEAUME – C VENTURINO-GABELLE

Le président expose que le compte administratif 2023 fait état des résultats suivants :

	Résultat de clôture 2022 (a)	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat de l'exercice 2023 (b)	Résultat de clôture 2023 (a+b)
INVESTISSEMENT	204 984,26 €	122 559,40 €	187 178,30 €	64 618,90 €	269 603,16 €
FONCTIONNEMENT	242 608,14 €	1 024 095,35 €	1 035 794,84 €	11 699,49 €	254 307,63 €
TOTAL	447 592,40 €	1 146 654,75 €	1 222 973,14 €	76 318,39 €	523 910,79 €

Résultats globaux du compte administratif 2023 :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 024 095,35	G	1 035 794,84
	Section d'investissement	B	122 559,40	H	187 178,30
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	242 608,14
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	204 984,26
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 146 654,75	= G+H+I+J	1 670 565,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	45 076,00	L	44 867,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	45 076,00	= K+L	44 867,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 024 095,35	= G+I+K	1 278 402,98
	Section d'investissement	= B+D+F	167 635,40	= H+J+L	437 029,56
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 191 730,75	= G+H+I+J+K+L	1 715 432,54

Jacques PAUL est désigné président de séance par le comité pour le vote du compte administratif. Le président transmet la présidence et quitte ensuite l'assemblée au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles annexée au compte administratif de l'exercice 2023 imposée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le compte administratif 2023 du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon,

Considérant que Monsieur Jacques PAUL a été élu président de séance pour le vote du compte administratif et que Monsieur Michel GROS a quitté la salle et n'a pas participé au vote,

Où l'exposé

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- **DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, et des résultats synthétisés ci-dessus
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Michel GROS

